

Arrêté en conseil C.P. 7278, approuvé le 11 décembre 1945: au sujet du transport au Canada des dépendants des membres des forces armées.

Arrêté en conseil C.P. 7310, approuvé le 11 décembre 1945: pour autoriser la Commission canadienne du blé à placer ses fonds de surplus en valeurs du gouvernement du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 7314, approuvé le 11 décembre 1945: révocation de diverses ordonnances autorisant des cargaisons plus lourdes à bord des navires.

Arrêté en conseil C.P. 7355, approuvé le 15 décembre 1945, concernant le rapatriement au Japon de certains sujets japonais du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 7356, approuvé le 15 décembre 1945, stipulant que tout Japonais déporté du Canada sous l'empire de l'arrêté en conseil C.P. 7355, en date du 15 décembre 1945, cessera d'être soit un sujet britannique soit un sujet canadien.

Arrêté en conseil C.P. 7357, approuvé le 15 décembre 1945, pourvoyant à la nomination d'une commission, en vertu des dispositions de la Loi des enquêtes, pour conduire une enquête sur les agissements, la loyauté et la mesure de coopération apportée au gouvernement du Canada pendant la guerre par les sujets japonais ou les personnes de race japonaise naturalisées au Canada.

M. Bertrand (*Laurier*), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministre des Postes pour l'année terminée le 31 mars 1945, (Version anglaise et française).

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion suivante de M. Bradette:—Que le deuxième rapport du comité permanent des Affaires extérieures, présenté le lundi, 12 novembre 1945, soit maintenant agréé, et sur l'amendement proposé par M. St-Laurent:—Que l'on retranche à la fin de la motion principale les mots "soit maintenant agréé" et qu'on les remplace par les suivants: "soit renvoyé de nouveau audit comité avec autorisation de remettre à l'étude la recommandation qui figure au dernier paragraphe dudit rapport".

Après discussion, ledit projet d'amendement est mis aux voix, et il est agréé.

Et ladite motion principale, telle que modifiée, est alors adoptée.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Mackenzie King propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1945-46

JUSTICE

467 Administration—Crédit supplémentaire	\$ 11,950 00
468 Loi des enquêtes sur les coalitions, application—Crédit supplémentaire	32,000 00